

1. Identification de la substance/des matières premières et de l'entreprise

1.1 Désignation du produit

Nom du produit: XPAND Réf. 732-0006

1.2 Utilisation du produit: Revêtement pour la technique du coulé et fabrication des prothèses dentaires.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique de sécurité

Fabriquant **Dentify GmbH**
Scheffelstr. 22
78234 Engen / Germany

Information: Tel: + 49-7733-977 62 40, Fax: +49-7733-977 62 44
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Tel: + 49-7733-977 62 40
(Mo – Do 8:00 – 16:30, Fr 8:00 – 15:00)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Ne pas respirer les poussières.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS08

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

quartz (SiO₂)
cristobalite

Mentions du danger

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

Conseils de prudence

P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Contient du quartz. Ne pas inhaler la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer). Porter un masque de protection contre les poussières.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	Quartz (SiO ₂) Xn R48/20 STOT RE 1, H372	50-90%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	crystalite Xn R48/20 STOT RE 2, H373	1-30%
CAS: 1309-48-4 EINECS: 215-171-9 Numéro index: 025-199-09-0	oxyde magnésium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1-20%

Pas dangereux ingrédients:

CAS: 7722-76-1 EINECS: 231-764-5	dihydrogénéorthophosphate d'ammonium	1-20%
-------------------------------------	--------------------------------------	-------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
En cas de symptômes durables, consulter un médecin.

Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après contact avec la peau: Après contact avec les yeux:

Laver au savon et à l'eau.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
En case de symptômes, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles..

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Le produit seul ne brule pas.

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la formation de poussière.
Porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.
Eviter la formation de poussière.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ni priser.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker les boites dans un endroit frais et sec équipé d'une bonne ventilation.

Protéger de l'humidité.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Classe de stockage:

Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

14808-60-7 quartz (SiO₂)

VME (France) Valeur à long terme: 0,1 mg/m³
pour la fraction alvéolaire
MAK (Allemagne) alveolengängige Fraktion

14464-46-1 cristobalite

VME (France) Valeur à long terme: 0,05 mg/m³
pour la fraction alvéolaire
MAK (Allemagne) alveolengängige Fraktion

1309-48-4 oxyde de magnésium

VME (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³
AGW (Allemagne) Valeur à long terme: 1,25* 10** mg/m³
2(II);*alveolengängig**einatemb; AGS, DFG

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Protection respiratoire recommandée.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection contre la poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
valeur du pH:	Non applicable.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.

Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Densité:	Non déterminée.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée disponible.
10.2 Stabilité chimique	Aucune donnée disponible.
Décomposition thermique/conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune donnée disponible.
10.4 Conditions à éviter	Humidité.
10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	En chauffant les revêtements pris dans un four de préchauffage des vapeurs sont dégagés : ammoniac.

11. Toxicological information

11.1 Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë:	Aucune donnée disponible.
Effet primaire d'irritation: de la peau:	Aucune indication disponible.
des yeux:	Pas d'effet d'irritation.
Sensibilisation:	Aucune donnée disponible.
Indications toxicologiques complémentaires:	Contient du quartz. Ne pas inhaler la poussière. Risques de maladies pulmonaires (silicose ou cancer). Porter un masque de protection contre les poussières..

12. Informations toxicologiques

12.1 Toxicité	
Toxicité aquatique:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.2 Persistance et dégradabilité	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'autres informations importantes disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques:	
Indications générales:	Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	
PBT:	Non applicable.
vPvB:	Non applicable.
12.6 Autres effets néfastes	Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	
Recommandation:	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Code déchet:	Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

Catalogue européen des déchets

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

**Emballages non nettoyés:
Recommandation:**

Veillez disposer les sales emballages selon les officielles réglementations locales.

14. Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe Néant.

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Polluant: Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: UN-, -

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

Phrases importantes

H372 Risque avéré d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

Fiche technique de sécurité

selon 1907/2006/EG, Article 31



IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2